

Comité syndical du 14 février 2024

DL 2024_02/01

TARIFS 2024

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **1^{er} février 2024**, s'est réuni, salle Louis-Jamet à AIGUILLON, le **mercredi 14 février 2024 à 14h00**, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes ARMELLINI, BONNEAU, DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET, GARGOWITSCH, GONZATO-ROQUES, PRELLON et TONIN, MM. BARJOU, BIASOTTO, BOUSQUIER, BRUYÈRE, CAMINADE, DUFOURG, FLORIO, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, LAVILLE, PICCOLI, PIN, ROSO, SOUBIRON (23)

Représentés : MM. BILIRIT par Mme ARMELLINI, M. BORDERIE par Mme PRELLON, M. CAMANI par Mme BONNEAU, M. DE COLOMBEL par M. SOUBIRON, M. DERC par Mme GONZATO-ROQUES, Mme LAURENT par M. BIASOTTO, M. LERDU par M. DUFOURG, M. LORENZELLI par M. GIRARDI, M. PONTTHOREAU par M. BOUSQUIER, M. ROSIER par M. LAVILLE, M. SEGALA par M. PICCOLI, M. VERDELET par M. PIN (12)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Mme FOUNAUD-VEYSSET

Nombre de délégués présents : 23

Représentés : 12

TOTAL : 35

Etaient également présents : Mmes Julie FARBOS, Muriel FIGUEIRA, Marie-Claude ARQUEY, M. Vivian BERNOS-USIETO et Etienne SOUMET-DUTERTRE CCLT

DL 2024_02/01

TARIFS 2024

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par l'arrêté préfectoral n° 472017-12-29-003 du 29 décembre 2017 et notamment son article 5,

Considérant la nécessité, chaque année, pour le comité syndical de délibérer sur les tarifs applicables aux prestations du Syndicat,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 22 janvier 2024,

Vu l'avis du comité syndical du 29 janvier 2024 suite à l'annonce de l'augmentation de la participation du Conseil départemental,

Considérant le maintien de l'harmonisation des tarifs,

Considérant les scénarii proposés lors du Débat d'Orientations Budgétaires, les nouvelles informations sur les augmentations de 2024 et donc les ajustements effectués,

Il convient aux membres du comité syndical d'opter pour une des propositions suivantes :

Proposition 1 : Tonnage à -8% et appliquer une hausse de **20 €HTVA/T** sur le tarif OM (7€+13€) et appliquer un tarif de **2€/habitant** soit une hausse de 1,5€/habitant sur la cotisation

Proposition 2 : Tonnage à -8% et appliquer une hausse de **22 €HTVA/T** sur le tarif OM (7€+15€) et appliquer un tarif de **2€/habitant** soit une hausse de 1,5€/habitant sur la cotisation

Proposition 3 : Tonnage à -8% et appliquer une hausse de **25 €HTVA/T** sur le tarif OM (7€+18€) et appliquer un tarif de **2€/habitant** soit une hausse de 1,5€/habitant sur la cotisation

Les différentes propositions ont fait l'objet d'un vote à main levée.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL, À LA MAJORITÉ,

- Article 1 : **DÉCIDE** d'adopter les tarifs proposés pour 2024 selon la proposition n°2 choisie parmi celles présentées ci-dessus.

- Ces tarifs s'entendent hors TVA et intègrent la TGAP et les taxes communales en vigueur en 2024. Ils pourront varier et être actualisés en cours d'année en fonction des évolutions réglementaires en matière de taxes et de révision des marchés.

Proposition 2 : Tonnage à -8% et appliquer une hausse de **22 €HTVA/T** sur le tarif OM (7€+15€) et un tarif de **2€/habitant** soit une hausse de **1,5€/habitant** sur la cotisation

TERRITOIRE	2023	2024	2024 TTC
SMICTOM LGB	168,83 €	190,99 €	210,09 €
CC Pays de Duras	171,33 €	192,24 €	211,47 €
CC Pays de Lauzun	171,33 €	192,24 €	211,47 €
CC Lot et Tolzac	168,25 €	190,70 €	209,77 €
Val de Garonne Agglo	170,41 €	191,78 €	210,96 €
CC Coteaux et Landes de Gascogne	168,83 €	190,99 €	210,09 €
Fumel Vallée du Lot	168,25 €	190,70 €	209,77 €
CA du Grand Villeneuvois	168,25 €	190,70 €	209,77 €
CC BHAP	142,01 €	165,01 €	181,51 €

1.Tarifs adhérents à la tonne (avec harmonisation des tarifs et mutualisation des coûts de transfert/transport

	ORDURES MÉNAGÈRES				TRI SELECTIF			DÉCHETS VERTS
COLLECTIVITÉS	Traitement	TGAP	Taxe communale	Total OM	Tri tarif A	Tri tarif B	Location mensuelle d'1 benne	Traitement plateforme Monflanquin
CC COTEAUX ET LANDES DE GASCogne	130,49	59	1,5	190,99	258,95			
SMICTOM LOT GARONNE BAÏSE	130,49	59	1,5	190,99	258,95			
CC PAYS DE DURAS	131,74	59	1,5	192,24	258,95		66,4	
CC PAYS DE LAUZUN	131,74	59	1,5	192,24	258,95		66,4	
AGGLOMÉRATION DU GRAND VILLENEUVOIS	130,2	59	1,5	190,70		270,66		
FUMEL VALLÉE DU LOT	130,2	59	1,5	190,70	258,95			33
CC LOT ET TOLZAC	130,2	59	1,5	190,70	258,95			33
CC BASTIDES EN HAUT AGENAIS PÉRIGORD	104,51	59	1,5	165,01	258,95			33
VAL GARONNE AGGLOMERATION	131,28	59	1,5	191,78	258,95		-	

2.Autres tarifs non-adhérents en euros la tonne

Vente de compost	9,00 €
Traitement des déchets verts de la plateforme de Monflanquin	34,00 €
Traitement DIB Monflanquin (particuliers entreprises et non adhérents)	201,00 €
Traitement DIB via quai de transfert Miramont-de-Guyenne (transfert+ transport+traitement)	208,00 €
Traitement DIB via quai de transfert de Vianne (transfert+ transport +traitement)	208,00 €
Traitement DIB via quai de transfert de Marmande (transfert+ transport +traitement)	208,00 €
Part forfaitaire mensuelle du centre de tri de Damazan (88 526/1250)	70,82 €

3-Autres tarifs

Immobilisation du camion de transport liée au dépassement de radioactivité autorisée	332€/ jour
--	------------

Déchèterie de Miramont-de-Guyenne (CC Pays de Lauzun)	
Transport ferraille en compacteur monobloc (lot 1)	36,93€/tonne
Traitement ferraille (prix variable indexé sur mercuriales) (lot 1)	-225,00€/tonne
Transport en compacteur monobloc carton	92,07€/tonne
Conditionnement / mise en balle	25,00€/tonne
Rachat du carton (prix variable indexé sur mercuriales)	-60,00€/tonne
Location de bennes à végétaux	75,00€/benne
Dépôts et retraits de bennes à végétaux	120,00€/benne
Transport des déchets verts vers la plateforme de broyage	50,00€/rotation
Transport des déchets verts à 25 km maximum de la déchèterie (lot3)	21,86€/tonne
Supplément lié au passage par le quai de Miramont-de-Guyenne (lot 3)	3,97€/tonne
Compostage déchets verts (lot 4)	34,20€/tonne
Traitement des gravats (lot 5)	10,09€/tonne
Transport des gravats distance de la déchèterie de Miramont-de-Guyenne à l'exutoire inférieure ou égale à 35 km maximum (lot 5)	18,50€/tonne
Transport et traitement du bois en benne 30m3 (lot 6)	93,84€/tonne
Transport et traitement du tout-venant en compacteur monobloc (lot 7)	198,39€/tonne
Transport des DDS (lot 8)	215,31€/rotation
Traitement des DDS (lot 8)	1119,17€/tonne
Coût TGAP DDS traités (lot 8)	13,30€/tonne
Prise en charge de déchets interdits (forfait)	70,00 €
Rachat des batteries (prix variable indexé sur mercuriales) (lot 8)	-583,00 €

Cotisation adhérent

- Cotisation : 2 € par habitant (TVA non applicable)

Ces tarifs s'entendent hors TVA et intègrent la TGAP et les taxes communales en vigueur en 2024.

- Article 2 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	35
Proposition 3	7
Proposition 2	20
Proposition 1	8

Fait à Damazan, le 15 février 2024

Le Président,

Ludovic BIASOTTO

Publication/Affichage le 15 février 2024